



JUILLET
2026

Industrie de défense japonaise : quelles ambitions internationales ?



Céline PAJON

Centre Asie

L’Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d’information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l’Ifri est une fondation reconnue d’utilité publique par décret du 16 novembre 2022. Elle n’est soumise à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L’Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l’échelle internationale.

Les opinions exprimées dans ce texte n’engagent que la responsabilité de l’auteurice.

ISBN : 979-10-373-1252-5

© Tous droits réservés, Ifri, 2026

Couverture : Cérémonie de baptême et de mise à l’eau de la frégate Mogami,
3 mars 2021 © Ministère de la Défense du Japon, www.mod.go.jp

Comment citer cette publication :

Céline Pajon, « Industrie de défense japonaise : quelles ambitions internationales ? », *Asie.Visions*, n° 149, Ifri, juillet 2026.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : ifri.org

Asie.Visions

L'Asie, et son pendant maritime l'Indo-Pacifique, émergent comme le centre névralgique des relations internationales contemporaines, du fait de leur poids économique et commercial, technologique, démographique, militaire, et donc politique. À travers sa collection *Asie.Visions*, le Centre Asie de l'Ifri explore cette vaste région via ses facettes politique, économique, sécuritaire et sociale et selon des échelles locale, nationale, régionale ou internationale, alternant les approches aréales, thématiques et sectorielles. Le Centre Asie mobilise pour ce faire ses propres chercheurs ainsi qu'un réseau d'experts internationaux, souvent basés en Asie. La collection *Asie.Visions* vise ainsi à jeter un pont entre l'Asie et l'Europe en offrant des perspectives croisées et originales.

Autrice

Céline Pajon est responsable de la recherche sur le Japon et l'Indo-Pacifique au Centre Asie de l'Ifri. Elle est également chercheuse senior associée à la Chaire Japon de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) et chercheuse internationale invitée au Canon Institute for Global Studies (CIGS) à Tokyo. En 2025, elle a reçu le prix Yasuhiro Nakasone pour ses travaux contribuant à une meilleure compréhension du Japon en France et en Europe. Elle a auparavant été chercheuse invitée au Japan Institute of International Affairs (JIIA) en 2016. Diplômée du Graduate Institute of International and Development Studies de Genève et de Sciences Po Lyon, elle a étudié deux ans au Japon, à l'université Waseda (Tokyo) et à l'université d'Osaka.

Résumé

L'industrie de défense japonaise, longtemps cantonnée au marché national par un cadre juridique limitant strictement les exportations d'armement, connaît une transformation sans précédent. Les réformes engagées depuis 2014 par le gouvernement de Shinzo Abe, approfondies sous Fumio Kishida puis accélérées en 2026 par Sanae Takaichi, traduisent un changement profond de doctrine : d'une logique de restriction des transferts d'armement à une politique assumée de coopération industrielle, de co-développement et d'exportation.

Fragilisée par la contraction du marché, l'augmentation des coûts de développement des systèmes d'armes et par la dépendance envers les technologies américaines, l'industrie japonaise allait au-devant d'un lent déclin. Son ouverture internationale apparaît désormais comme une condition de sa pérennité et de sa montée en gamme technologique.

Les exportations d'équipements de défense poursuivent toutefois des objectifs plus larges : préserver une base industrielle souveraine, renforcer la sécurité économique du Japon, soutenir son autonomie stratégique et consolider un réseau de partenaires partageant des intérêts de sécurité.

Cette stratégie s'accompagne d'un volontarisme étatique inédit. Soutien financier, réforme des procédures d'exportation, restructuration de l'écosystème de défense et multiplication des accords de coopération témoignent d'une politique industrielle assumée, destinée à accélérer l'internationalisation du secteur. Les premiers succès à l'exportation et les programmes de co-développement, tel l'avion de combat GCAP (*Global Combat Air Programme*), illustrent cette dynamique.

La montée en puissance de l'industrie de défense japonaise demeure néanmoins confrontée à des contraintes importantes. Capacités de production limitées, pénurie de main-d'œuvre qualifiée, faible expérience des marchés internationaux et dépendances technologiques continuent de freiner son développement.

Dans ce contexte, l'Europe apparaît comme un partenaire naturel. La convergence des intérêts sécuritaires, la complémentarité des bases industrielles et la multiplication des cadres de coopération ouvrent des perspectives nouvelles.

Abstract

Long confined to the domestic market by a legal framework that strictly restricted arms exports, Japan's defense industry is undergoing an unprecedented transformation. The reforms initiated under Shinzo Abe in 2014, reinforced by Fumio Kishida and further accelerated by Sanae Takaichi in 2026, reflect a profound shift in policy: from a restrictive approach to arms transfers towards an explicit strategy centered on industrial cooperation, joint development, and defense exports.

This transformation is driven by industrial necessity. Weakened by a shrinking domestic market, rising weapons development costs, and continued dependence on US technologies, Japan's defense industry faced the prospect of gradual decline. Internationalization has therefore become a prerequisite for its long-term viability and technological advancement.

Defense exports, however, serve objectives that extend well beyond commercial considerations. They are intended to preserve a sovereign defense industrial base, strengthen Japan's economic security, support its strategic autonomy, and reinforce a network of partners sharing common security interests.

This strategy is underpinned by an unprecedented level of state intervention. Financial support for industry, reforms of export procedures, restructuring of the defense industrial ecosystem, and the expansion of defense cooperation agreements all reflect an assertive industrial policy aimed at accelerating the sector's internationalization. Early export successes and major collaborative programs such as the fighter-jet Global Combat Air Programme (GCAP) illustrate this new momentum.

Despite this progress, Japan's defense industry continues to face significant structural challenges. Limited production capacity, shortages of skilled labor, limited experience in international defense markets, and persistent technological dependencies continue to constrain its development.

Against this backdrop, Europe is emerging as a natural partner. Converging security interests, complementary industrial capabilities, and the growing number of cooperation frameworks are creating new opportunities for collaboration.

Sommaire

INTRODUCTION	7
LES RESSORTS DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE	8
Une BITD fragilisée, sous forte contrainte	8
Un cadre normatif progressivement adapté aux impératifs stratégiques	12
DES OBJECTIFS MULTIPLES : SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE, DIPLOMATIE ET DÉFENSE NATIONALE	16
Les transferts d'armements, un instrument de souveraineté.....	16
Un levier de croissance et de sécurité économique.....	17
L'OSA : un outil d'influence diplomatique.....	18
Développer un réseau d'alliés et partenaires.....	20
APPRENDRE EN MARCHANT : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS	23
Une mue de la BITD à marche forcée, pilotée par l'État	23
Les défis d'une ouverture internationale tardive.....	24
Les opportunités de coopération avec l'Europe	25
CONCLUSION	29

Introduction

Le 21 avril 2026, le gouvernement de Sanae Takaichi révisé les règles encadrant l'exportation d'équipements de défense, supprimant la limitation qui cantonnait jusqu'alors les transferts à des systèmes « non offensifs » dans cinq champs : le sauvetage, le transport, l'alerte, la surveillance et le déminage. Cette décision ouvre la voie à la vente d'armements létaux tels que des avions de combat, des missiles et des navires de guerre aux 18 pays¹ avec lesquels le Japon dispose d'un accord de transfert d'équipements et de technologies (*Equipment and Technology Transfer Agreement*, ETTA), dont la France, ainsi que l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN).

L'industrie de défense japonaise se limitait au marché domestique conformément aux « Trois principes sur les exportations d'armements » énoncés par le gouvernement Satô en 1967. Une série d'exemptions dans le cadre de l'alliance avec les États-Unis, a graduellement vidé les principes de leur substance, jusqu'à ce qu'une loi de 2014 autorise les exportations, quoique dans un cadre strict et limité.

Il s'agit donc aujourd'hui d'un tournant majeur pour la base industrielle et technologique de défense (BITD) japonaise, qui effectue aujourd'hui sa mue pour prétendre devenir un véritable acteur international de l'armement. Un premier contrat d'ampleur a d'ores et déjà été signé en avril 2026 avec l'Australie pour la vente de onze frégates de classe Mogami².

Les exportations d'armes ne constituent toutefois pas une fin en soi, mais sont d'abord considérées comme un levier pour atteindre des objectifs de croissance et de sécurité économique, d'influence diplomatique et de dissuasion de ses adversaires.

En phase d'apprentissage et de montée en puissance, le Japon met en place des moyens originaux, largement fondés sur les partenariats. La France et les pays européens constituent ainsi des partenaires potentiels dans une logique de diversification du seul allié américain.

Cette *Note* analyse les facteurs qui ont conduit le gouvernement japonais à faire évoluer son dispositif réglementaire. Elle identifie les moyens de mise en œuvre pour atteindre les objectifs visés. Enfin, elle entend tirer les leçons des premiers pas de la BITD nipponne sur le marché international, y compris pour la France et l'Europe.

1. Australie, Bangladesh, Canada, Émirats arabes unis, États-Unis, France, Allemagne, Inde, Indonésie, Italie, Malaisie, Mongolie, Philippines, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Thaïlande et Vietnam.

2. « Australia Signs Contract with Japan for Three Upgraded Mogami », *Naval News*, 18 avril 2026, disponible sur : www.navalnews.com.

Les ressorts de l'ouverture internationale

Longtemps contenue par un cadre juridique restrictif et un modèle industriel tourné vers l'autosuffisance, la BITD japonaise est aujourd'hui confrontée à un double impératif de survie économique et d'adaptation stratégique. C'est cette tension qui explique l'urgence de son ouverture internationale.

Une BITD fragilisée, sous forte contrainte

Après la défaite du Japon en 1945, les Américains occupent le Japon et démantèlent les grands conglomérats ayant soutenu l'expansion militaire. La Constitution de 1946 interdit au Japon par son article 9 de faire la guerre et de maintenir « un potentiel de guerre ». Pourtant, dans le contexte de la guerre froide, des Forces d'autodéfense (FAD) sont créées en 1954 pour assurer une défense minimale du territoire japonais. Les autorités américaines encouragent par ailleurs les conglomérats à se reformer pour assurer une production de munitions nécessaire à leur effort de guerre sur la péninsule coréenne.

Des années 1950 jusqu'aux années 1990, les gouvernements japonais successifs appliquent la « doctrine Yoshida », qui donne la priorité à la reconstruction et à la croissance économique et délègue la défense du pays à l'allié américain. Dans ce contexte, les « Trois principes sur les exportations d'armements », doctrine gouvernementale énoncée par le Premier ministre Eisaku Satō en 1967, visent d'abord à prévenir le risque d'un possible entraînement du Japon par son allié américain dans le conflit au Vietnam. Ces principes interdisent alors les ventes d'armes à trois catégories de pays : les pays communistes, les pays sanctionnés par l'Organisation des Nations unies (ONU) et les pays en conflit. Simple compromis politique à la Diète à l'origine, ces principes ont ensuite été interprétés de manière restrictive par le gouvernement Miki en 1976 comme tirant leur légitimité de la Constitution et interdisant désormais toute exportation d'armement³.

En dépit d'un marché volontairement restreint, de l'absence d'économies d'échelle et d'une dépendance technologique envers les États-Unis, les autorités japonaises ont choisi de préserver une industrie de défense indigène. Le maintien d'une capacité de production nationale (*kokusanka*)

3. H. Ogi, « The Origins of Japan's Arms Export Prohibition », *Asia Policy*, vol. 20, n° 1, janvier 2025, p. 135-155, disponible sur : www.muse.jhu.edu.

assure une certaine marge d'autonomie au sein de l'alliance avec Washington. Il permet en outre de développer des équipements adaptés aux besoins spécifiques des FAD et soutient l'innovation au sein des conglomérats industriels, dont les avancées alimentent le développement de technologies duales à fort potentiel commercial⁴.

En effet, la BITD japonaise d'après-guerre repose sur un oligopole de grands conglomérats industriels intégrant des divisions dédiées à la défense, dont l'activité ne représente toutefois qu'une part marginale de leur chiffre d'affaires, généralement inférieure à 10 %. Mitsubishi Heavy Industries (MHI), Kawasaki Heavy Industries (KHI), Fuji Heavy Industries (FHI), Sumitomo Heavy Industries, Toshiba, IHI Corporation, Mitsubishi Aircraft Corporation (MALCO), NEC Corporation, Komatsu Ltd. et Hitachi, Ltd. (HIH) assurent 75 % des contrats, dont MHI à lui seul représente 25 %. De ces grands groupes dépend une myriade de sous-traitants, des petites et moyennes entreprises (PME) spécialisées dans le matériel de défense et donc vulnérables à une chute de production.

La montée en gamme technologique s'est effectuée dans le cadre de l'alliance avec les États-Unis, par la production sous licence d'équipements américains puis, à partir des années 2000, par des programmes de co-développement dans le domaine de la défense antimissile, notamment le missile SM-3 Block IIA. Ces coopérations ont nécessité une dérogation aux « Trois principes sur les exportations d'armements » afin d'autoriser les transferts de technologies liés à ces programmes bilatéraux. Des années 1950 au début des années 2010, environ 90 % des équipements acquis par les FAD ont ainsi été produits sur le territoire japonais⁵.

Ainsi, la BITD japonaise fait preuve d'une autonomie partielle mais réelle en matière de production, notamment pour les systèmes terrestres et navals. Les chantiers navals japonais sont en mesure de répondre à l'ensemble des besoins de la Force maritime d'autodéfense, même si de nombreux sous-systèmes sont importés de l'étranger⁶. La BITD nipponne reste en effet dépendante des technologies américaines pour ses principales plateformes aéronautiques, notamment les avions de combat. Le F-15J, produit sous licence, a bénéficié d'un transfert de technologie important. À l'inverse, le plus récent F-35, dont environ 20 % des appareils japonais sont assemblés à Nagoya, repose sur une logique beaucoup plus intégrée aux

4. C. W. Hughes, « Japan's Defense Industry: From Indigenization to Exploring Internationalization », in K. Hartley et J. Belin (dir.), *The Economics of the Global Defence Industry*, Taylor and Francis Group, 2019, p. 400-402.

5. C. W. Hughes, « Japan's Defence Industrial Strategy and Fighter Aircraft Production: Striving for Tier One Status », *Defence Studies*, mars 2025 p. 6-8, disponible sur : www.tandfonline.com.

6. G. Arthur, « Japan's Defence Budget Grows but Dependence on Imports Remains », *Asian Military Review*, 4 février 2025, disponible sur : www.asianmilitaryreview.com.

États-Unis, avec un transfert de technologie très limité⁷. Par ailleurs, les FAD restent dépendantes de systèmes de combat américains, à l'instar du Aegis.

PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ARMEMENT CONÇUS ET PRODUITS AU JAPON

✈️ AÉRONAUTIQUE

Mitsubishi F-2

chasseur dérivé du F-16, codéveloppement Lockheed Martin

GCAP

programme de futur chasseur, codéveloppement MHI, BAE Systems, Leonardo

Kawasaki P-1

avion de patrouille maritime

Kawasaki C-2

avion de transport stratégique

Turboréacteur F7

IHI — motorise le P-1

Type 25 HVGP

MHI — projectiles planants hypervéloces

⚓ NAVAL

Destroyers classes Kongō, Atago et Maya

JMU, MHI — coque et système Aegis d'origine américaine

Frégates multirôles classe Mogami (FFM)

MHI — nouvelle génération de frégates furtives

Navires de débarquement classe Ōsumi

Mitsui E&S Shipbuilding

Porte-hélicoptères classes Hyūga et Izumo

JMU — classe Izumo en cours d'adaptation pour la mise en œuvre du F-35B

Sous-marins classes Sōryū et Taigei

MHI, Kawasaki Heavy Industries

🚗 TERRESTRE

Char Type 10

MHI

Char Type 90

MHI — canon 120 mm sous licence Rheinmetall, Allemagne

Véhicule blindé Type 16

MHI — canon 105 mm dérivé du britannique Royal Ordnance L7, développé par Japan Steel Works

Véhicule de combat d'infanterie Type 89

Komatsu

Système sol-air Type 03 Chū-SAM

MELCO — missile sol-air à moyenne portée

🚀 MISSILES ET PRÉCISION

Missile antichar Type 01

Kawasaki Heavy Industries

Missile antinavire ASM-3A

MHI

Missile Type 12 amélioré (standoff missile)

MHI

AAM-4 / Type 99, missile air-air moyenne portée

MELCO

📡 ÉLECTRONIQUE ET SPATIAL

Radars AESA et systèmes de commandement

MELCO

Satellites de reconnaissance, série IGS

MELCO, MHI

Systèmes de guerre électronique

MELCO, NEC

Capteurs infrarouges et optroniques

NEC, Fujitsu, MELCO

Constellation spatiale de surveillance

MELCO

ACRONYMES

MHI	Mitsubishi Heavy Industries
KHI	Kawasaki Heavy Industries
IHI	IHI Corporation
JMU	Japan Marine United
MELCO	Mitsubishi Electric Corporation
NEC	NEC Corporation
JSW	Japan Steel Works
BAE	BAE Systems
GCAP	Global Combat Air Programme
FFM	Frégate multirôle
IGS	Information Gathering Satellite
HVGP	Hyper Velocity Gliding Projectile
AAM	Air-to-Air Missile
SAM	Surface-to-Air Missile

Source : Compilation de l'auteurice. Visuel réalisé à l'aide de ChatGPT.

Une montée en puissance enrayée par la crise économique

Le budget alloué aux acquisitions d'armements augmente proportionnellement à la croissance exceptionnelle des Trente Glorieuses, mais la crise économique des années 1990 remet en cause ce modèle. Dans le même temps, la part du budget de défense dédié aux équipements s'effondre de 28 % en 1988 à 17 % en 2018⁸.

7. « Japan Air Self-Defense Force's 5th Generation Fighter », Lockheed Martin, Site internet du F35, disponible sur : www.f35.com.

8. C. W. Hughes, « Japan's Defense Industry: From Indigenization to Exploring Internationalization », *op. cit.*, p. 402.

Habitée à évoluer sur un marché captif et protégée de la concurrence internationale, l'industrie de défense japonaise n'a pas bénéficié des économies d'échelle permises par les exportations, ce qui renchérit considérablement le coût de ses matériels. Le chasseur Mitsubishi F-2 en est l'illustration la plus connue : son coût unitaire (intégrant les coûts de développement) a été estimé à près de trois fois celui d'un appareil comparable comme le F-16⁹.

Avec la sophistication croissante des systèmes d'armes, la production sous licence est devenue moins attractive, les États-Unis durcissant les restrictions sur les transferts de technologies sensibles. Cette inflexion est illustrée par le cas du F-22 Raptor de Lockheed Martin, dont le transfert et tout partage de technologie ont été strictement interdits, y compris vers le Japon¹⁰, afin de préserver l'avantage américain dans le domaine de la furtivité. Les perspectives de véritables co-développements sur les systèmes de pointe s'amenuisent et Tokyo n'a d'autre choix que de recourir au programme américain de ventes militaires à l'étranger (*Foreign Military Sales*, FMS), qui permet l'accès à des équipements de pointe, mais à un coût élevé, avec des transferts de technologie très limités et une forte incertitude quant aux délais de livraison¹¹.

Faute de débouchés suffisants et confrontées à une rentabilité limitée des activités de défense, de nombreuses entreprises japonaises, qu'il s'agisse de grands groupes comme Komatsu ou de PME spécialisées, abandonnent le marché de l'armement. D'autant que le coût réputationnel d'apparaître comme des « marchands de mort » reste élevé¹².

Alors que la BITD japonaise est fragilisée et que sa dépendance aux États-Unis est identifiée comme un risque, son ouverture à l'international est considérée par les autorités comme indispensable pour assurer sa pérennité et accompagner la montée en puissance militaire du Japon.

9. « Mitsubishi F-2 », Global Security, consulté le 10 février 2026 sur : www.globalsecurity.org.

10. J. Miks, « F-22 Export Ban: A Test of U.S.-Japan Defense Ties », *World Politics Review*, 30 janvier 2009, disponible sur : www.worldpoliticsreview.com.

11. D. Mahadzir, « Delivery of F-35B Lightning II Fighters to Japan Delayed », *USNI News*, 10 janvier 2025, disponible sur : www.news.usni.org.

12. Y. Takeuchi, « Japan Passes Defense Subsidy Bill to Stop Industry Bleeding », *Nikkei Asia*, 8 juin 2023, disponible sur : www.asia.nikkei.com.

Un cadre normatif progressivement adapté aux impératifs stratégiques

Évolution du cadre juridique des exportations d'équipements de défense au Japon



Source : Compilation de l'auteurice. Visuel réalisé avec ChatGPT.

2014 : d'une logique d'interdiction à une logique d'autorisation encadrée

En 2014, le gouvernement de Shinzo Abe marque une première rupture avec l'adoption des « Trois principes sur le transfert d'équipements et de technologies de défense ». Ils substituent à la logique d'interdiction quasi générale des exportations d'armes une logique d'autorisation encadrée : les transferts sont interdits lorsqu'ils menacent la paix internationale, autorisés au cas par cas lorsqu'ils servent les intérêts de sécurité du Japon, et soumis à un contrôle strict de leur utilisation finale et de leur éventuelle réexportation¹³. Les cinq catégories autorisées pour les transferts d'équipements (sauvetage, transport, alerte avancée, surveillance et

13. « Three Principles on Transfer of Defense Equipment and Technology », Ministère des Affaires étrangères du Japon, 24 juin 2026, disponible sur : www.mofa.go.jp.

reconnaissance, déminage) forment un cadre de transition très restrictif, conçu pour limiter les exportations japonaises aux équipements défensifs.

L'objectif, tel qu'énoncé dans la Stratégie de sécurité nationale de 2013, est de permettre au Japon de participer à des programmes de co-développement et de co-production d'équipements, et de pouvoir transférer des équipements de défense dans le cadre d'opérations de secours humanitaires¹⁴.

Cette décision est le fruit de la volonté politique de Shinzo Abe de normaliser la posture de défense du Japon, et s'impose à une industrie de défense qui n'est pas prête à investir un marché international qu'elle connaît peu et sur lequel elle sait qu'elle n'est pas compétitive.

Fondée en 2015, l'Agence japonaise d'acquisition, de technologie et de logistique (Acquisition, Technology & Logistics Agency, ATLA) permet de coordonner les efforts de la BITD et vient en appui des premières démarches d'exportation sur le marché international. Mais sa mise en place est trop tardive pour soutenir efficacement MHI, qui subit un revers majeur en 2016 lorsque l'Australie retient l'offre du français DCNS (futur Naval Group) pour la construction de sa flotte de douze sous-marins dans le cadre du « contrat du siècle » (contrat finalement rompu en 2021 avec l'annonce du partenariat AUKUS). Les industriels, réticents à se positionner sur un projet d'une telle ampleur, y avaient pourtant été fortement encouragés par le gouvernement japonais convaincu d'avoir obtenu des garanties politiques de son homologue australien.

2022 : l'ouverture internationale comme levier de montée en puissance de la BITD

Fin 2022, la deuxième Stratégie de sécurité nationale du Japon qualifie la BITD de « capacité de défense en soi¹⁵ », tandis que la « Politique pour le renforcement des bases de production et technologiques de défense » est adoptée en octobre 2023¹⁶. Cette dernière appelle notamment à la rationalisation du recours à la FMS pour préserver la BITD nationale. Les transferts d'équipements et technologies de défense y sont décrits comme « un levier efficace pour assurer la croissance de l'industrie de défense ».

Le gouvernement de Fumio Kishida assouplit les « Trois principes » d'Abe en permettant l'exportation d'équipements de défense, y compris létaux, fabriqués au Japon sous licence vers le pays détenteur de la licence, et de là, vers des pays tiers. Cette disposition permet au Japon de vendre aux

14. « National Security Strategy of Japan », Ministère de la Défense du Japon, disponible sur : www.mod.go.jp.

15. National Defense Strategy 2022, 16 décembre 2022, p. 33, disponible sur : www.japan.kantei.go.jp.

16. « Basic Policy on Enhancing Defense Production and Technology Bases », Ministère de la Défense du Japon, 12 octobre 2023, p. 31, disponible sur : www.mod.go.jp.

États-Unis des missiles Patriot Advanced Capability-3 (PAC-3), que ces derniers transfèrent ensuite à l'Ukraine dans le cadre de l'aide militaire¹⁷.

Le transfert à des pays tiers d'équipements de défense développés conjointement avec des partenaires est également avalisé, pour permettre au Japon de dégager des dividendes à réinvestir dans la recherche et développement (R&D). En décembre 2022, le programme *Global Combat Air Programme* (GCAP) de développement conjoint d'un avion de chasse de 6^e génération avec le Royaume-Uni et l'Italie est annoncé, en vue d'une entrée en service à l'horizon 2035. Cet appareil pourra être exporté vers des pays tiers sous réserve de l'accord du Cabinet¹⁸.

2026 : la normalisation du Japon comme exportateur d'armement

La rupture majeure intervient en 2026, quand le gouvernement de Sanae Takaichi supprime les cinq catégories de matériels autorisés. Les nouvelles lignes directrices privilégient la nature des équipements et le niveau de confiance accordé au pays destinataire. Les équipements non létaux deviennent librement exportables, tandis que les équipements létaux peuvent désormais être transférés aux seuls États ayant conclu avec le Japon un accord sur le transfert d'équipements et de technologies (ETTA), soit 18 pays en 2026. Le contrôle parlementaire demeure limité, la Diète n'étant informée qu'après validation par le Conseil de sécurité nationale¹⁹.

La reconfiguration de la scène politique intérieure a permis cette évolution. Depuis octobre 2025, le Parti libéral démocrate (PLD) au pouvoir a changé de partenaire de coalition : le départ du Komeito, parti centriste qui tempérerait les ambitions du PLD sur la normalisation de la défense, a cédé sa place au Parti de l'innovation, qui soutient pleinement une politique de sécurité ambitieuse, inscrite dans l'accord de coalition. La stratégie de défense n'est donc plus le fruit d'un compromis centriste, mais résulte d'un consensus proactif²⁰.

En outre, l'opinion publique devient plus favorable au transfert d'équipements de défense. En 2014, seuls 17 % soutenaient les « Trois principes » introduits par le gouvernement Abe²¹. Fin 2025, ils étaient plus

17. H. Sato, « Exportations d'armes létales et d'équipements militaires : qu'implique la stratégie sécuritaire japonaise ? », *Nippon*, 7 mai 2024, disponible sur : www.nippon.com.

18. « Japan-UK Global Combat Air Programme Joint Statement », Ambassade du Japon au Royaume-Uni, 9 décembre 2022, disponible sur : www.uk.emb-japan.go.jp.

19. J. Ishimaru, « Japan Loosens the Reins on Defence Exports », IISS, 27 avril 2026, disponible sur : www.iiss.org.

20. K. Jimbo, « Takaichi's Strengths and the Need for "Strategic Signaling" », Institute of Geoeconomics, 23 janvier 2026, disponible sur : www.instituteofgeoeconomics.org.

21. A. Sakaki et S. Maslow, « Japan's New Arms Export Policies : Strategic Aspirations and Domestic Constraints », *Australian Journal of International Affairs*, vol. 74, n° 6, 2020, p. 649-669, disponible sur : www.tandfonline.com.

de 68 % selon un sondage gouvernemental²². Si une majorité reste opposée à l'exportation d'équipements létaux²³, aucune mobilisation populaire d'ampleur ne s'est manifestée depuis la décision de Sanae Takaichi. La très forte dégradation de la relation avec la Chine depuis l'arrivée au pouvoir de la Première ministre et les mesures économiques coercitives de Pékin à l'égard du Japon, ont vraisemblablement œuvré en faveur du large soutien populaire à Takaichi et à sa politique de défense.

L'autorisation d'exporter des armements de toute nature s'inscrit dans la politique de sécurité ambitieuse portée par Sanae Takaichi. Elle s'est engagée à actualiser, d'ici fin 2026, les trois principaux documents stratégiques de défense et à faire adopter pour la première fois une stratégie nationale pour l'industrie de défense. Elle entend aller au-delà du tournant engagé par Kishida en 2022 en portant dès 2026 les dépenses de défense à 2 % du produit intérieur brut (PIB), avec un objectif de 3,5 % à terme, tout en poursuivant l'assouplissement des contraintes politico-juridiques qui limitent la politique de défense japonaise depuis 1945²⁴.

Cette ouverture est présentée comme un enjeu stratégique pour le Japon afin de préserver sa croissance économique, son influence diplomatique et sa sécurité.

22. « Government Poll Shows Public Support for Defense Exports as Tokyo Considers Easing Key Restrictions », *Asia Military Review*, 12 février 2026, disponible sur : www.asianmilitaryreview.com.

23. C. Wallace, « The Slow Erosion of Japan's Arms Export Restraints », *East Asia Forum*, 26 avril 2026, disponible sur : <https://eastasiaforum.org>.

24. C. Pajon, « Japon : le raz-de-marée Takaichi et le nouveau visage du pouvoir », *Asie.Visions*, n° 147, Ifri, février 2026, disponible sur : www.ifri.org.

Des objectifs multiples : sécurité économique, diplomatie et défense nationale

Les transferts d'équipements de défense vont ainsi constituer un instrument polyvalent de la stratégie japonaise, répondant à des objectifs à la fois sécuritaires, industriels et diplomatiques.

Les transferts d'armements, un instrument de souveraineté

La Stratégie de sécurité nationale de décembre 2022 reconnaît que le Japon est confronté à l'environnement de sécurité le plus grave et le plus complexe de l'après-guerre²⁵. Tokyo est de fait confronté à un triple front nucléaire et autoritaire, constitué par la Chine, la Russie et la Corée du Nord, dont la solidarité s'intensifie. La région est-asiatique tout entière se réarme face à la montée des tensions en mer de Chine de l'Est et du Sud, et dans le détroit de Taïwan où les exercices militaires chinois se multiplient et s'étendent²⁶. L'évolution des rapports de puissance, les investissements massifs dans les capacités militaires, mais aussi la transformation rapide des modes de guerre et l'emploi de nouvelles technologies (intelligence artificielle [IA], technologies quantiques, systèmes sans pilote, capteurs spatiaux) imposent une adaptation rapide des équipements, de la R&D, ainsi que de la BITD²⁷. Les administrations Trump I et II accentuent par ailleurs la pression sur les alliés pour les inciter à investir davantage dans leur défense. Enfin, l'agression russe en Ukraine a été un électrochoc : pour la première fois depuis 1945, le gouvernement comprend qu'une BITD solide est vitale pour une défense efficace²⁸.

Le transfert d'équipements de défense est désormais perçu comme un outil stratégique pour la sécurité du pays : il stimule la mise en place d'une

25. « National Security Strategy of Japan », *op. cit.*

26. L. Béraud-Sudreau, « Asian Defence Spending in 2026: Growth under Fiscal Constraints », IISS, 19 mai 2026, disponible sur : www.iiss.org.

27. S. G. Jones et S. P. Daniels (dir.), « War and the Modern Battlefield: Insights from Ukraine and the Middle East », CSIS, 16 septembre 2025, disponible sur : www.csis.org.

28. Sayaka Sumomo, séminaire en ligne du IISS, « Changes in Japan's Defense Industry », 3 juillet 2024, disponible sur : www.iiss.org.

BITD solide qui permet une plus grande autonomie²⁹, rééquilibre les relations avec l'allié américain et nourrit la coopération de défense avec des pays partenaires.

La mise en réseau des partenaires doit permettre l'accès à certains stocks ou capacités, la limitation des coûts de développement, d'acquisition et de maintenance de certaines capacités³⁰.

Il s'agit enfin de garantir un environnement de sécurité favorable pour le Japon, en soutenant des pays menacés, comme les Philippines ou le Vietnam en Asie du Sud-Est.

Un levier de croissance et de sécurité économique

La Première ministre Takaichi considère la BITD non seulement comme un investissement essentiel pour la gestion des risques de sécurité qui pèsent sur le Japon, mais aussi comme un véritable levier de croissance.

La montée en gamme de la BITD s'inscrit dans les deux objectifs de la stratégie de sécurité économique du Japon :

- ▀ « l'autonomie stratégique », qui vise à limiter la dépendance extérieure et la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement ;
- ▀ « l'indispensabilité stratégique », qui consiste à rendre la supériorité technologique et industrielle du Japon incontournable à l'échelle mondiale, grâce à ses atouts dans les industries innovantes, les matériaux composites pour l'aéronautique, les technologies spatiales et les semi-conducteurs³¹.

Pour ce faire, Sanae Takaichi met en place dès novembre 2025 un Comité en charge de la stratégie de croissance du Japon qui identifie 17 secteurs stratégiques moteurs de croissance, dont les semi-conducteurs, l'IA, la construction navale, l'aéronautique, le spatial et la défense, qui bénéficieront d'investissements exceptionnels³².

La coopération industrielle de défense contribue à la montée en puissance de la BITD japonaise *via* l'acquisition de technologies de pointe dans le cadre de projets de développement conjoints. Elle participe à la

29. L'un des objectifs évoqués par la Basic Policy d'octobre 2023 est de « permettre l'acquisition d'équipements de défense qui, du point de vue de la confidentialité, ne devraient pas dépendre de pays étrangers ». Cf. « Basic Policy on Enhancing Defense Production and Technology Bases », *op. cit.*, p. 9.

30. « 6th Meeting of the Council on Defense Capability Transformation », Ministère de la Défense du Japon, 19 mars 2026, disponible sur : www.mod.go.jp.

31. K. Suzuki, « Takaichi's Twin Challenges: Economic Growth and Security », *Japan Times*, 12 janvier 2026, disponible sur : www.japantimes.co.jp ; « Economic Security Management Guidelines » (1st édition), Ministère japonais de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (METI), 23 janvier 2026, disponible sur : www.meti.go.jp.

32. M. Sato, « Japan Aiming for First Strategy to Enhance Defense Industry », *Asahi Shimbun*, 24 janvier 2026, disponible sur : www.asahi.com.

recherche d'une plus grande autonomie technologique tout en renforçant l'indispensabilité du Japon dans les écosystèmes industriels et technologiques de ses partenaires.

La priorité donnée au développement des drones est emblématique de cette approche. Le secteur des drones est devenu un enjeu majeur alors que la guerre d'Ukraine et la crise au Moyen-Orient ont illustré l'intérêt tactique de ces systèmes. Or 90 % du marché japonais est composé de drones d'importation chinoise. Le ministère japonais de l'Économie, du commerce et de l'industrie (METI) a annoncé fin 2025 un plan visant à produire 80 000 drones fabriqués au Japon par an d'ici 2030 – il en produisait 1 000 par an en 2025. Afin de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement, l'accent est porté sur la coopération avec des pays affinitaires pour les composants critiques³³. La coopération avec des entreprises ukrainiennes, conduites notamment par le japonais Terra Drone, permet de tester les équipements en situation de combat³⁴. Selon des observateurs, l'objectif pourrait être à terme pour le Japon de jouer, en cas de crise majeure dans la région, un rôle de hub pour le développement et la production de drones, en coopération avec des entreprises américaines, sud-coréennes et taïwanaises³⁵.

L'OSA : un outil d'influence diplomatique

Les exportations d'équipements de défense sont aujourd'hui considérées comme un instrument de politique étrangère pour Tokyo visant à façonner son environnement stratégique, à renforcer son influence et sa crédibilité comme acteur de sécurité, ainsi qu'à développer les capacités de défense de ses partenaires, notamment en Asie du Sud-Est³⁶.

La possibilité de transférer des équipements de défense de toute nature aux forces armées de pays partenaires marque l'aboutissement d'une évolution engagée de longue date. La création de l'Aide publique à la sécurité (*Official Security Assistance* – OSA) en 2023 en a constitué une étape décisive³⁷.

Le mécanisme de l'OSA est mis en place pour combler une lacune. Dans le cadre de son Aide publique au développement (*Official Development Assistance*, ODA), le Japon pouvait déjà, depuis le milieu des années 2000, fournir des équipements de sécurité, mais uniquement à des entités civiles et

33. T. Chau, « Led by Industry, Japan and Taiwan Plant Seeds of Drone Cooperation », *Nikkei Asia*, 10 mai 2026, disponible sur : www.asia.nikkei.com.

34. Y. Adachi, « Japan's Terra Drone Buys 2 Ukrainian Drone Makers in Global Push », *Nikkei Asia*, 16 juin 2026, disponible sur : www.asia.nikkei.com.

35. Y. Yoshida, « Lessons for Japan from Russia's War in Ukraine », *Geoeconomic Briefing*, No. 286, Institute of Geoeconomics, 16 mars 2026, disponible sur : <https://instituteofgeoeconomics.org>.

36. J. Kamata, « Japan's Strategic Pivot: Arms Exports as a Tool of Diplomacy », *The Diplomat*, 27 avril 2026, disponible sur : www.thediplomat.com.

37. « Official Development Assistance », Ministère des Affaires étrangères du Japon, 30 mars 2026, disponible sur : www.mofa.go.jp.

pour des missions de maintien de l'ordre ou de secours humanitaire. Ce sont les forces des garde-côtes d'Indonésie, des Philippines et du Vietnam qui ont majoritairement bénéficié de navires de patrouille financés par l'aide japonaise, dans un contexte de contentieux territoriaux et de lutte contre la piraterie en mer de Chine méridionale³⁸. Parallèlement, le programme de renforcement des capacités (*Capacity Building Assistance*, CBA) mis en œuvre par le ministère de la Défense depuis 2012 se limite à des activités de formation³⁹.

L'OSA, opérée par le ministère des Affaires étrangères, en coordination avec le ministère de la Défense, permet le transfert d'équipements aux forces armées de pays amis⁴⁰. Destinée en priorité à la sécurité des voies maritimes, l'OSA a vu son budget, qui reste toutefois modeste, augmenter de manière exponentielle ces dernières années (de 10 à environ 98 millions d'euros), et couvre désormais une dizaine de pays, principalement en Asie du Sud-Est. Le programme fournit des équipements orientés vers la surveillance, la sécurité maritime, la gestion de crises et la réponse humanitaire : navires de patrouille pour l'Indonésie, radars côtiers pour les Philippines et Djibouti, systèmes de communication et matériel de recherche et sauvetage pour le Vietnam, l'Indonésie, la Malaisie, le Sri Lanka et la Thaïlande.

L'OSA permet au Japon de renforcer ses partenariats régionaux, tout en ouvrant des perspectives pour son industrie de défense sur les marchés voisins en plein réarmement⁴¹. Sa mise en œuvre sert également de banc d'essai pour un dispositif interministériel de soutien aux exportations, associant Affaires étrangères, Défense et l'ATLA.

Dans un premier temps, les exportations d'équipements de seconde main sont privilégiées. Moins coûteux que des systèmes neufs, ces équipements issus des FAD conservent un niveau de performance suffisant pour renforcer les capacités des pays d'Asie du Sud-Est, tout en structurant des relations de défense durables. Ces transferts offrent par ailleurs au Japon un débouché pour des matériels progressivement remplacés par des équipements de nouvelle génération. Couplées à l'OSA, ces ventes permettent au Japon d'expérimenter une offre intégrée (formation, maintenance, soutien *in situ*, infrastructures critiques), ouvrant la voie à une montée en puissance sur les ventes d'équipements neufs⁴².

38. K. Furuya, « Seeking Further Cooperation for Strengthening the Rule-Based Order at Sea in Asia », Sasakawa Peace Foundation USA, 22 septembre 2020, disponible sur : www.spfusa.org.

39. « Capacity Building Assistance », Ministère de la Défense du Japon, consulté le 29 juin 2026 sur : www.mod.go.jp.

40. « Official Development Assistance », *op. cit.*

41. A. Chen, « Japan's Defence Outreach to Counter China's Military Rise Hits Hidden Roadblocks », *South China Morning Post*, 23 juin 2026, disponible sur : www.scmp.com.

42. G. Dominguez, « Japan Steps on the Gas in Unprecedented Regional Defense Export Push », *Japan Times*, 17 juin 2026, disponible sur : www.japantimes.co.jp ; G. Dominguez, « How Tokyo Aims to Turn Retired Military Equipment into Lasting Strategic Returns », *Japan Times*, 10 juin 2026, disponible sur : www.japantimes.co.jp.

La coopération industrielle de défense avec les Philippines est particulièrement révélatrice de cette dynamique. Des négociations sont en cours pour le transfert, à l'horizon 2027, de six destroyers d'escorte de classe *Abukuma*, issus de la flotte d'occasion, ce qui constituerait le premier transfert par le Japon d'un équipement de défense légal à un partenaire étranger⁴³. Les Philippines pourraient aussi faire l'acquisition de cinq avions d'entraînement et de patrouille maritime TC-90, après une première livraison exceptionnellement autorisée en 2017. En 2023, *via* l'OSA, le Japon exporte cinq radars de défense aérienne côtière FPS-3/TPS-P14 aux Philippines, constituant le premier transfert depuis 1945 d'équipements de défense neufs produits par l'industrie japonaise vers un pays tiers⁴⁴.

Des missiles antinavires Type 88, conçus et produits au Japon, pourraient être transférés aux Philippines, à mesure qu'ils sont remplacés par les systèmes plus avancés Type 12 au sein des FAD. Ce renouvellement ouvre la possibilité de réallouer des stocks à des partenaires étrangers. Ces missiles ont été testés lors des exercices *Balikatan*, marquant la première participation substantielle du Japon à cet exercice avec les forces américaines et philippines⁴⁵.

Les Philippines constituent un partenaire stratégique de premier plan pour le Japon : proches géographiquement de Taïwan, alliées des États-Unis et faisant face aux pressions croissantes de Pékin en mer de Chine méridionale, elles occupent une position charnière dans le dispositif sécuritaire régional. Seul pays à avoir bénéficié du programme OSA chaque année depuis son lancement, Manille en est le principal destinataire. S'il s'agit bien en priorité de renforcer les capacités et les infrastructures de défense philippines, Tokyo voit également en Manille un partenaire à même de s'intégrer dans une architecture de défense coordonnée, destinée à consolider la dissuasion dans la région.

Développer un réseau d'alliés et partenaires

Le maintien d'une BITD performante constitue un enjeu central pour le Japon afin de s'affirmer comme un allié incontournable des États-Unis, notamment en se positionnant comme une plateforme technique et logistique essentielle au maintien en condition opérationnelle des équipements américains, y compris le F-35⁴⁶. La coopération industrielle est

43. K. Takahashi, « Japan-Philippines Launch Working Group on Transfer of Abukuma-Class Destroyer Escorts », *Naval News*, 6 mai 2026, disponible sur : www.navalnews.com.

44. C. Mangosing, « Japan Hands Over 5 Coastal Radar Systems to Philippines », *Naval News*, 13 février 2026, disponible sur : www.navalnews.com.

45. G. Dominguez, « Japan Eyes First Export of Indigenous Missile System Amid Closer Ties with Philippines », *Japan Times*, 1^{er} juin 2026 disponible sur : www.japantimes.co.jp.

46. M. Murano et C. Jones, « Resolved: Japan Should Focus on Increasing Indigenous Defense Production », CSIS, 10 mars 2022, disponible sur : www.csis.org.

désormais considérée comme indispensable à la dissuasion des adversaires potentiels et à la cohésion de l'alliance. Elle est stimulée par la mise en place du forum DICAS (*Defense Industry Cooperation Acquisition and Sustainment*) en 2024⁴⁷.

Le Japon développe en outre une architecture de sécurité en réseau qui intègre ses partenaires autour de son alliance avec Washington⁴⁸, afin d'ancrer durablement les États-Unis en Asie, tout en s'aménageant une marge de manœuvre. Elle s'appuie sur un maillage d'accords bilatéraux et de cadres minilatéraux : traités de sécurité avec la Corée du Sud, l'Australie, l'Inde et les Philippines ; Dialogue quadrilatéral pour la sécurité (QUAD, avec les États-Unis, l'Australie et l'Inde) ; partenariats Japon–États-Unis–Corée du Sud, Japon–États-Unis–Australie ou encore Japon–États-Unis–Philippines.

On voit ainsi émerger, selon des observateurs, les prémices d'une communauté de défense⁴⁹, fondée non sur des engagements de défense mutuelle, mais sur l'intégration des capacités militaires et logistiques, pour faire face à une Chine de plus en plus puissante et de plus en plus coercitive. La coopération industrielle de défense y joue un rôle central, les États cherchant à mettre en place une « autonomie concertée⁵⁰ » avec leurs partenaires. L'objectif serait de réaliser des économies d'échelle, consolider une interopérabilité entre partenaires et assurer la résilience de chaînes de production dispersées⁵¹. Dans le prolongement des enseignements de la guerre d'Ukraine, Tokyo anticipe par ailleurs des conflits d'attrition nécessitant des stocks massifs de munitions et une résilience industrielle alliée.

Pour accélérer cette dynamique, le Japon a multiplié les cadres juridiques pour la coopération de défense : les ETTA, conclus avec 18 pays, constituent le socle juridique des transferts. Ils s'accompagnent d'accords d'acquisition et de soutien mutuels (ACSA), d'accords de réciprocité d'accès (RAA), et d'accords de sécurité de l'information (ISA) protégeant les données militaires classifiées.

47. G. Rubinstein, « Cooperative Defense Acquisitions Strengthen U.S.-Japan Alliance », CSIS, 30 janvier 2025, disponible sur : www.csis.org.

48. C. Pajon, « La diversification des partenariats de sécurité du Japon : des coopérations légitimes et efficaces ? », *Les Champs de Mars*, vol. 32, n° 1, 2019, p. 77-101, disponible sur : www.shs.cairn.info.

49. D. Santoro et B. Glosserman, « Making Collective Deterrence and Defense Work in the Indo-Pacific », *Issues and Insights*, vol. 24, Pacific Forum, 23 avril 2024, disponible sur : www.pacforum.org.

50. E. Laksmna *et al.*, « Concerted Autonomy: Defence-industrial Partnerships in the Asia-Pacific », *IISS Strategic Dossiers*, vol. 3, n° 1, p. 14-45, disponible sur : www.tandfonline.com.

51. H. Ogi et R. Inoue, « From Decline to Surge: The Defense Industry in the Era of Excess Demand », *Geoeconomic Research Report*, n° 5, IOG, 24 octobre 2025, p. 65.

ÉTAT DES PRINCIPAUX ACCORDS LIÉS À LA SÉCURITÉ

- En plus des accords ci-dessous, le Japon a également conclu des **ETTA** (Accords de transfert d'équipements et de technologies de défense) avec les États-Unis, la Suède, la Malaisie, le Vietnam, la Thaïlande, les Émirats arabes unis (EAU), la Mongolie et le Bangladesh.

TYPE D'ACCORD	Australie	Royaume-Uni	Philippines	Indonésie	Singapour	Inde	France	Allemagne	Italie	Canada	Ukraine	République de Corée	Nouvelle-Zélande	OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord)
ISA (Accord de partage d'informations)	○	○				○	○	○	○	○	○	○	○	○
ETTA (Accord de transfert d'équipements et de technologies de défense)	○	○	○	○	○	○	○	○	○					
ACSA (Accord d'acquisition et de services croisés)	○	○				○	○	○	○	○				
RAA (Accord d'accès réciproque)	○	○	○											

Source : « Transformation of Defense Capabilities », Ministère de la Défense du Japon, 8 juin 2026, disponible sur : www.cas.go.jp. Adapté en français par l'auteurice. Visuel réalisé avec ChatGPT.

L'Australie est considérée comme un quasi-allié du Japon. L'approfondissement de l'intimité stratégique et l'institutionnalisation du partenariat de défense ont permis un premier succès majeur de l'industrie de défense japonaise à l'international. En août 2025, le gouvernement australien a annoncé son intention d'acquérir onze frégates de classe *Mogami* auprès du Japon⁵². Les trois premières unités seront construites au Japon, et les suivantes à Henderson, en Australie. La Nouvelle-Zélande a également exprimé son intérêt pour cette plateforme.

Ce succès reflète la crédibilité croissante de l'industrie de défense japonaise à l'international, soutenue par un dispositif de soutien public de plus en plus structuré, intégré et volontariste. Des défis restent toutefois à surmonter pour inscrire cette progression dans la durée.

52. M. Tanaka, « Mogami: Advancing Australia-Japan Defense Cooperation », CSIS, 21 novembre 2025, disponible sur : www.csis.org.

Apprendre en marchant : défis et opportunités

La montée en puissance de la BITD japonaise sur la scène internationale met en lumière un double mouvement de structuration interne et d'ouverture aux coopérations étrangères, ouvrant d'éventuelles opportunités pour les partenaires européens.

Une mue de la BITD à marche forcée, pilotée par l'État

Le déploiement sur le marché international implique une transformation profonde de l'écosystème industriel de défense japonais, encore marqué par un « effet Galapagos », soit le développement de technologies performantes mais isolées des standards internationaux, limitant leur diffusion. Le rôle de l'État y est déterminant. Si cette intervention publique n'est pas nouvelle au Japon, elle ne s'était jusqu'alors jamais appliquée au secteur de la défense.

Le METI adopte en octobre 2024 sa politique industrielle pour la BITD⁵³. Inspirée par la stratégie industrielle de défense américaine, elle repose sur trois priorités : la résilience des chaînes de valeur des biens à double usage, la promotion de l'innovation des technologies et équipements à double usage et la collaboration industrielle de défense avec les alliés et partenaires.

Le METI a une longue expérience d'orientation de l'industrie selon les priorités stratégiques du pays. Il coopère désormais avec le ministère de la Défense et l'ATLA pour favoriser un écosystème porteur d'innovation et faire connaître les acteurs japonais sur la scène internationale.

Traditionnellement, l'innovation en matière de défense est tirée par l'expression du besoin des forces d'autodéfense, qui sont nécessairement limitées par les contraintes politico-légales limitant leurs missions et règles d'engagement. Aujourd'hui, pour être compétitif sur le marché international, l'effort d'innovation doit dépasser ce cadre et l'industrie doit être force de proposition.

La familiarisation des entreprises japonaises avec les besoins de leurs clients potentiels, l'offre des concurrents étrangers et la nécessité de gagner en visibilité pour nouer des partenariats ou conclure des contrats constituent une priorité. Dans cette perspective, les salons de l'armement sont devenus

53. « METI Industry Policy for the Defense Industrial Base », METI, octobre 2025, disponible sur : www.ndia.org.

un levier essentiel. Le Japon organise deux grands salons de défense : le MAST Asia, spécialisé sur le naval, depuis 2015 et le DSEI Japan depuis 2019. Ce salon généraliste a connu une croissance spectaculaire, accueillant lors de sa dernière édition en 2025 plus de 470 entreprises d'une trentaine de pays⁵⁴.

Le gouvernement envisagerait enfin de faire adopter une législation permettant la nationalisation d'usines produisant des équipements de défense critiques, tout en maintenant leur exploitation par des entreprises privées, afin de garantir les capacités de production en cas d'urgence et soutenir l'effort dans la durée⁵⁵.

Les mesures de soutien gouvernemental ont d'ores et déjà porté leurs fruits. L'augmentation rapide des investissements dans la BITD japonaise et les commandes publiques qui ont triplé entre 2021 et 2024 sont vues positivement par les acteurs industriels, dont la perception évolue : plus profitables que par le passé, les filiales dédiées à la défense attirent désormais l'attention des comités exécutifs des grands groupes⁵⁶. De plus, ce secteur devient attractif pour les investisseurs étrangers, dont des entreprises américaines de drones comme Anduril⁵⁷.

Les défis d'une ouverture internationale tardive

L'industrie de défense nipponne fait face à des défis colossaux : ses capacités de productions s'avèrent aujourd'hui quasi saturées, et elle est confrontée à une pénurie de main-d'œuvre pour augmenter sa cadence.

Par ailleurs, pour attirer les investissements, l'industrie a besoin de garanties gouvernementales sur la pérennité de la commande publique, d'autant que le contexte fiscal est particulièrement contraint : la dette publique, qui dépasse 250 % du PIB, les dépenses sociales, qui sont appelées à croître sous l'effet du vieillissement démographique, et la dépréciation historique du yen pèsent lourdement sur le coût des acquisitions à l'étranger.

Les entreprises attendent alors de l'État la mise en place de subventions plus substantielles et de mécanismes de partage du risque sur les transactions internationales, ainsi qu'une implication politique au plus haut niveau pour soutenir les exportations sur ce marché hautement concurrentiel. Les acteurs de la BITD ne disposent pas encore des capacités nécessaires pour assurer l'adaptation des spécifications techniques aux besoins des clients étrangers, ni le service après-vente (la maintenance et la

54. S. Foster, « Japan Flexes Military Muscle at Biggest-ever Defense Expo », *Asia Times*, 29 mai 2025, disponible sur : www.asiatimes.com.

55. « Japan to Consider Nationalizing Defense Equipment Plants », *Nippon*, 26 juin 2026, disponible sur : www.nippon.com.

56. H. Ogi, R. Inoue, « From Decline to Surge: The Defense Industry in the Era of Excess Demand », *op. cit.*, p. 21-23.

57. G. Dominguez, « Anduril Looking to Boost Defense Manufacturing Capacity in Japan », *Japan Times*, 6 mars 2026, disponible sur : www.japantimes.co.jp.

formation notamment) et requièrent un accompagnement⁵⁸. C'est d'ailleurs une meilleure coordination entre les administrations publiques et le secteur privé qui aurait permis au Japon de remporter l'appel d'offres australien des frégates⁵⁹.

Dans cette optique, une structure interministérielle associant acteurs publics et industriels devrait être créée en 2027 pour soutenir les exportations d'équipements et de technologies de défense, sur le modèle du programme américain FMS⁶⁰. L'État, et non les industriels, conduirait les négociations et conclurait les contrats d'exportation, afin de renforcer la crédibilité du Japon auprès de ses partenaires et d'assurer une offre plus cohérente. Cette réforme marque un changement d'échelle dans l'implication de l'État, appelé à devenir le principal pilote des exportations d'armement⁶¹. Tokyo publiera d'ailleurs sa première stratégie industrielle de défense fin 2026.

Condition préalable au développement de programmes conjoints et de partenariats internationaux, le gouvernement japonais poursuit ses démarches pour renforcer la cybersécurité et ses protocoles de classification pour l'échange sécurisé d'informations sensibles. La standardisation des protocoles de sécurité constitue le socle de ces nouvelles coopérations civilo-militaires et permet une mise en œuvre plus sûre et plus fluide des projets de co-développement à l'international.

Enfin, le Japon est conscient de ses vulnérabilités vis-à-vis des États-Unis et de la Chine. Une restriction américaine sur la vente de composants clés pourrait fragiliser voire compromettre des projets de co-développement. Par ailleurs, l'industrie de défense japonaise est exposée aux contrôles chinois sur les exportations de minerais critiques, dont elle reste fortement dépendante⁶².

Les opportunités de coopération avec l'Europe

La symétrie des menaces qui pèsent sur les démocraties européennes et asiatiques fait évoluer la coopération Europe–Indo-Pacifique au-delà de la seule coopération opérationnelle, qui pourrait à terme, sous réserve d'efforts

58. K. Takahashi, « Japan Eyes a Homegrown FMS System as Defense Exports Become a Strategic Tool », *The Diplomat*, 16 juin 2026, disponible sur : www.thediplomat.com.

59. G. Dominguez, « Japan Looks to Learn from the Past with Bid to Build Australian Warships », *Japan Times*, 20 janvier 2025, disponible sur : www.japantimes.co.jp.

60. « Government Planning New Defense Export Support Body », *Japan News*, 10 juin 2026, disponible sur : www.japannews.yomiuri.co.jp.

61. J. Ishimaru, « Post sur la coopération de défense au Japon », LinkedIn, 18 juin 2026, disponible sur : www.linkedin.com.

62. G. Dominguez, « China's Mineral Squeeze Testing Japan's Military Buildup », *Japan Times*, 24 juin 2026, disponible sur : www.japantimes.co.jp.

continus, évoluer vers la construction d'un écosystème industriel de défense, capable de soutenir un effort de guerre dans la durée⁶³.

Les complémentarités industrielles entre l'Europe et le Japon sont réelles. L'Europe dispose d'atouts dans la production de munitions, l'artillerie, les systèmes de missiles et la montée en cadence de la production industrielle⁶⁴, tandis que le Japon se distingue dans la construction navale, les missiles navals, l'électronique de défense et les technologies duales. Son industrie souffre toutefois d'une fragmentation qui limite sa capacité de production de masse. Ces spécificités ouvrent la voie à des coopérations dans des domaines tels que les drones et systèmes anti-drones, les missiles, ou les systèmes de communication militaires intégrés, permettant de mutualiser les coûts de développement, de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement et de générer des économies d'échelle.

Les rapprochements avec l'OTAN et l'UE

Des rapprochements sont à l'œuvre entre le Japon et l'OTAN, ainsi que l'Union européenne (UE). En avril 2025, le secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte, en visite à Tokyo, fait de la coopération industrielle de défense avec le Japon une priorité partagée, notamment dans les technologies duales, de pointe et la standardisation, et ouvre la voie à des partenariats de R&D avec des start-ups japonaises⁶⁵. Le Japon souhaite également rejoindre DIANA, l'accélérateur d'innovation de défense de l'OTAN dédié aux technologies duales, ce qui constituerait une première pour un État non-membre. Cette coopération offrirait aux start-ups japonaises un accès aux réseaux, infrastructures d'essai et écosystèmes d'innovation de l'Alliance, notamment en IA et en cybersécurité⁶⁶. Tokyo participe déjà, par ailleurs, à la Conférence des directeurs nationaux des armements, au Groupe consultatif industriel de l'OTAN et à plusieurs groupes de travail sur l'armement⁶⁷.

La signature avec l'UE du Partenariat de sécurité et de défense fin 2024 a ouvert la voie à une coopération industrielle. Un premier Dialogue des industries de défense UE-Japon s'est tenu en avril 2026, porté par le secteur privé, et coorganisé par l'Association des industries aérospatiales, de sécurité et de défense de l'Europe (ASD) et la Société des entreprises

63. L. Simon, « Deterrence at Scale: Cross-Theater Defense Cooperation in the Age of Precise Mass », CSIS, 10 mars 2026, disponible sur : www.csis.org.

64. S. Clapp, « European Defence Industry », Parlement européen, 2 juin 2026, disponible sur : www.europarl.europa.eu.

65. G. Dominguez, « NATO Chief Makes Japan Debut with Focus on Defense Industry Tie-ups », *Japan Times*, 8 avril 2025, disponible sur : www.japantimes.co.jp.

66. S. Kodama, « NATO in Talks on Japan Joining Defense Startup Accelerator », *Nikkei Asia*, 16 mai 2026, disponible sur : www.asia.nikkei.com.

67. La Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) coordonne la coopération entre pays membres et partenaires en matière de recherche, de développement et de production d'armements. « Conférence des directeurs nationaux des armements », OTAN, 19 janvier 2023, disponible sur : www.nato.int.

aérospatiales japonaises (SJAC)⁶⁸. Environ vingt entreprises européennes, dont Saab, Thales et Leonardo, y ont participé aux côtés d'une trentaine d'acteurs japonais, parmi lesquels des groupes majeurs tels que Subaru, Hitachi et NEC⁶⁹.

Tokyo a également demandé à participer au programme européen *Security Action for Europe* (SAFE) afin de renforcer les coopérations de développement avec des partenaires européens. Mais les exigences du dispositif – coentreprise obligatoire avec un acteur européen et plafond de 35 % de composants étrangers – ainsi que les contraintes administratives en limitent encore la portée⁷⁰.

Les coopérations minilatérales et bilatérales

Les coopérations bilatérales ou minilatérales entre le Japon et les pays européens devraient donc être privilégiées dans un premier temps. Le premier projet d'ampleur en développement conjoint hors des États-Unis est le *Global Combat Air Programme* (GCAP)⁷¹. Il repose sur une coopération industrielle intégrée avec le Royaume-Uni et l'Italie, avec un partage des technologies, des coûts et des chaînes de production, et vise à produire une plateforme aérienne hautement connectée, intégrant IA, capteurs avancés et capacités de combat collaboratif. Les trois partenaires ont obtenu l'aval de Washington pour ce programme dont une partie des technologies critiques dépend de composants américains⁷². D'autres pays comme le Canada, l'Arabie saoudite ou encore l'Allemagne seraient intéressés à rejoindre le programme.

Le programme GCAP illustre la logique d'apprentissage par l'expérience qui structure le développement de l'industrie de défense japonaise. Le Japon pourrait également rejoindre le projet Eurodrone, porté par l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne, et dont il est actuellement observateur⁷³. KHI a signé fin juin 2026 un accord sur une variante dédiée à la lutte anti-sous-marine⁷⁴.

68. « EU-Japan Defence Industry Dialogue », Commission européenne, 17 avril 2026, disponible sur : www.defence-industry-space.ec.europa.eu

69. « Japan and the EU Hold First Defence Industry Dialogue, Pledge Dual-Use Collaboration », *Asian Military Review*, 22 mai 2026, disponible sur : www.asianmilitaryreview.com.

70. E.-K. Pohlkamp, « Laying the Groundwork : Why EU-Japan Industrial Relations Should Begin at the Bilateral Level », ECFR, 20 avril 2026, disponible sur : www.ecfr.eu.

71. « Joint Development of Next-Generation Fighter Aircraft », Ministère de la Défense du Japon, 20 novembre 2024, disponible sur : www.mod.go.jp.

72. « U.S. Department of Defense and Japan Ministry of Defense Joint Statement on Cooperation for Japan's Next Fighter Aircraft », Ministère des Affaires étrangères du Japon, 8 décembre 2022, disponible sur : www.mofa.go.jp.

73. M. Urano, « Germany's Envoy Discusses Japan's Participation in Eurodrone Project », *Japan Times*, 14 juin 2026, disponible sur : www.japantimes.co.jp.

74. J. Johnson, « KHI and Airbus Eye Cooperation on Japanese Variant of Eurodrone », *Japan Times*, 27 juin 2026, disponible sur : www.japantimes.co.jp.

La priorité est donnée aux projets de co-développement et de production sous licence, assortis d'importants transferts de technologie. C'est le cas du partenariat entre le constructeur naval japonais JMU et la société britannique BMT pour un engin de débarquement rapide destiné aux FAD, dont la livraison est prévue d'ici 2028⁷⁵. JMU espère ensuite exporter ces navires vers l'Asie du Sud-Est. Cette logique se retrouve également dans le contrat conclu avec le finlandais Patria, retenu en 2022 pour fournir 82 véhicules de transport de troupes AMV XP 8x8, assemblés localement par Japan Steel Works⁷⁶. Par ailleurs, en juin 2026, l'équipementier allemand Rheinmetall a annoncé étudier la création d'une coentreprise avec un partenaire japonais pour développer et produire des équipements de défense⁷⁷. Cette initiative viserait à la fois le marché japonais et les marchés d'exportation.

Dans ce contexte, la France, qui adopte traditionnellement une approche sélective en matière de transfert des technologies sensibles, apparaît pour l'heure plutôt en retrait. Thales et Mitsubishi Heavy Industries (MHI) travaillent depuis 2021 au co-développement d'un drone sous-marin de lutte anti-mines. L'objectif est de mettre au point d'ici 2027 un démonstrateur de sonar intégré à un drone autonome, capable de détecter, classer et localiser différents types de mines⁷⁸. Par ailleurs, une coopération en R&D est lancée en 2024 entre le Japon, la France et l'Allemagne visant à étudier le développement conjoint de canons électromagnétiques (*railguns*)⁷⁹. Enfin, dans le domaine spatial, ArianeGroup et IHI Aerospace renforcent leur capacité conjointe de suivi et d'analyse des objets en orbite, tandis que la filiale tricolore du japonais Astroscale et le français Exotrail co-développent des capacités de désorbitation en orbite terrestre basse⁸⁰. Ces projets, dans des domaines stratégiques, illustrent un potentiel de coopération prometteur.

75. G. Dominguez, « In Rare Move, Japan to Jointly Develop and Design SDF Landing Craft with UK », *Japan Times*, 27 février 2025, disponible sur : www.japantimes.co.jp.

76. « Patria Strengthens Strategic Cooperation with Japan Through Local Production », *Japan Times*, 3 septembre 2025, disponible sur : www.japantimes.co.jp.

77. S. Akagawa, « Germany's Rheinmetall to Start Talks on Japan Production Soon », *Nikkei Asia*, 19 juin 2026, disponible sur : www.asia.nikkei.com.

78. S. Akagawa, « Thales et Mitsubishi Heavy Industries développent une technologie sonar pour le déminage maritime », CCIFJ, 31 mars 2021, disponible sur : www.ccifj.or.jp.

79. « Japan Joins European Efforts for Railgun Research Project », *Naval News*, 16 octobre 2024, disponible sur : www.navalnews.com.

80. « Astroscale et Exotrail font progresser la coopération franco-japonaise en matière de durabilité spatiale », Astroscale, 2 avril 2026, disponible sur : www.astroscale.com.

Conclusion

En ouvrant son industrie de défense à l'international, le Japon opère une révolution aussi culturelle qu'industrielle. Sa BITD dispose d'atouts réels mais doit encore faire la preuve de sa compétitivité internationale. Dans ce contexte, l'enjeu pour les partenaires européens – dont la France – est avant tout stratégique : il s'agit de s'inscrire dans cette dynamique pour renforcer les convergences géopolitiques avec Tokyo, au moment où les deux parties cherchent à accroître leurs marges de manœuvre dans un environnement de sécurité dégradé. La coopération dans le domaine de la défense constitue ainsi moins un objectif commercial qu'un vecteur d'approfondissement de la relation stratégique.

Pour le Japon, la coopération avec les Européens vise le co-développement et les transferts de technologies, la convergence avec les normes de l'OTAN et l'intégration progressive dans les chaînes de valeur de défense occidentales. Les Européens poursuivent leurs propres objectifs, notamment des coopérations technologiques de haut niveau pour renforcer leur base industrielle, ainsi que des débouchés sur le marché japonais encore très largement orienté vers les fournisseurs américains. La BITD japonaise dispose désormais d'un réel potentiel d'expansion et d'internationalisation, une fois les principaux freins levés. Si cette dynamique se confirme, elle pourrait conduire à une intégration du Japon dans les chaînes industrielles de défense de ses partenaires et à une reconfiguration durable de sa position dans l'architecture de sécurité indopacifique.

Cela pose la question d'une concurrence directe entre Européens et Japonais, susceptible de s'accroître à mesure que la BITD japonaise gagne en maturité commerciale. Cette rivalité s'est déjà manifestée à deux reprises sur le marché australien : en 2016, sur les sous-marins, remportés par la France face à l'Allemagne et au Japon, puis en 2025, sur les frégates, remportées cette fois par le Japon face à l'Allemagne. Sur le marché européen lui-même, en revanche, la dynamique reste pour l'instant à la coopération plutôt qu'à la rivalité, le Japon y recherchant davantage de partenariats industriels ciblés que des débouchés commerciaux directs.

Cette tension entre coopération et concurrence façonnera la relation de défense entre le Japon et l'Europe dans la décennie à venir. Elle dépasse le seul cadre bilatéral : c'est aussi la capacité des Européens à s'inscrire durablement sur le marché indopacifique, aux côtés d'un Japon désormais acteur industriel à part entière, qui se jouera dans cet équilibre entre partenariat et rivalité.

Les dernières publications des *Asie.Visions*

- Sylvia Malinbaum, [« Union européenne-Inde : rapprochement durable ou partenariat de circonstance ? »](#), *Asie.Visions*, n° 148, mars 2026.
- Céline Pajon, [« Japon : le raz-de-marée Takaichi et le nouveau visage du pouvoir »](#), *Asie.Visions*, n° 147, février 2026.
- Aijaz Ashraf Wani, [« Jammu and Kashmir in the Aftermath of August 2019: Policy Reforms and the Evolving Governance Framework »](#), *Asie.Visions*, n° 146, février 2025.
- Sylvia Malinbaum, [« L'Inde en quête d'émancipation économique face à la Chine »](#), *Asie.Visions*, n° 145, janvier 2025.
- Marc Julienne (dir.), [« L'Indo-Pacifique face à Trump II. Dans l'étreinte brutale de l'oncle Sam »](#), *Asie.Visions*, n° 144, janvier 2025.
- Marc Julienne, [« L'essor du programme spatial taïwanais. Construire une industrie, soutenir la sécurité nationale »](#), *Asie.Visions*, n° 143, novembre 2024.
- Adrien Simorre, [« L'approvisionnement énergétique de Taïwan. Talon d'Achille de la sécurité nationale »](#), *Asie.Visions*, n° 142, octobre 2024.
- Isabelle Saint-Mézard, [« Foreign Policy Issues in the BJP 2024 Election Campaign: Boosting National Pride and Glorifying a Strong Government »](#), *Asie.Visions*, n° 141, juin 2024.
- Aleksei Zakharov, [« India-Russia Relations in Troubled Times: Steady but Stagnating »](#), *Asie.Visions*, n° 140, mai 2024.
- Wooyeal Paik, [« South Korea's Emergence as a Defense Industrial Powerhouse »](#), *Asie.Visions*, n° 139, février 2024.
- Céline Pajon, [« Replacer l'Amérique du Sud sur la carte française de l'Indo-Pacifique. Convergences politiques, économiques et pistes de coopération »](#), *Asie.Visions*, n° 138, février 2024.
- Seungjoo Lee et Sangwoo Shin, [« Evolution and Dynamics of the Space Industry in South Korea »](#), *Asie.Visions*, n° 137, janvier 2024.
- Marc Julienne, [« La Chine dans la course à l'orbite basse - Perspectives sur la future constellation internet Guowang »](#), *Asie.Visions*, n° 136, avril 2023.



27 rue de la Procession 75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org